



Syndicat des Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - ☎ : 04 91 36 20 73

✉ : cgtvdm@free.fr et cgtictvdm@free.fr - Site syndicat : cgtvdm.reference-syndicale.fr

Marseille, le 04 avril 2022

RECONDUCTION GRÈVE ÉCOLES DU 04 AVRIL au 6 JUILLET 2022

RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL POUR NOUS FAIRE ENTENDRE TOUS ET TOUTES EN GRÈVE !

Voilà un an que la CGT, lutte aux côtés des agents, pour que la collectivité reconnaisse la pénibilité de nos emplois, et nous permette de travailler en dessous des 1607 H, le préavis est reconduit sur les 3 points suivants :

- 1- **Reconnaissance pérenne de la pénibilité du travail** par l'application de l'article 2 du décret N°2001-623 du 12 juillet 2001 prévoyant la dérogation aux 1607 h.
- 2- **La mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement statutaire.**
- 3- **L'intégration de tous nos collègues ASICS** qui travaillent dans les mêmes conditions que nous sans avoir les mêmes droits

Pour information, les collectivités suivantes ont obtenues **par une mobilisation massive de ses personnels** la reconnaissance de la pénibilité que nous réclamons à savoir :

MIRAMAS, ISTRES et très récemment LA SEYNE SUR MER !!!!

PS : Un préavis de grève reconductible a été déposé du 04 avril 2022 au 6 juillet 2022

Vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi journée à la prise de service, ou alors la journée